

La Chronique Ablisienne

Le Bulletin municipal d'Ablis

Juin 2018 N° 158

Kermesse des écoles

La kermesse des écoles organisée par la Caisse des Ecoles aura lieu

Samedi 23 Juin à 14h00,
dans la cour de l'école élémentaire.



Procédure d'inscription à la cantine

Les formulaires d'inscription à la cantine pour l'année 2018/2019, distribués dans les cahiers de liaison de vos enfants (semaine 24) sont à retourner en MAIRIE.

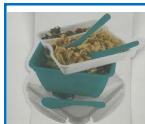
Pour toute modification durant l'année (inscription ou annulation), vous devez contacter le service de la cantine au : 07 52 63 04 65 ou à cantine@ablis.fr, la veille du repas concerné, avant 9h30, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, et le vendredi avant 09h30 pour le lundi, ou le mardi, si le lundi est férié.

Les Menus

Les menus des écoles sont consultables et imprimables sur le site : www.ablis.fr

Rubrique : petite enfance et jeunesse/cantine.

P.A.I. : Le panier repas – mode de fonctionnement



1/ Le panier repas est préparé, par les parents, et placé dans une boîte plastique hermétique identifiée aux nom et prénom de l'enfant.



+



2/ Le panier repas (dans sa boîte hermétique) doit être apporté dans un sac isotherme (muni d'un bloc réfrigérant), identifié aux nom et prénom de l'enfant, (à une température inférieure à 10°).

LES PARENTS SONT RESPONSABLES DU CONTENU DU REPAS ET DU RESPECT DE LA CHAÎNE DE FROID.

3/ Le panier repas est donné à l'enseignant, le matin, à l'arrivée de l'enfant, et conservé dans le réfrigérateur du restaurant scolaire, jusqu'à l'heure du déjeuner. Les aliments sont ensuite réchauffés au four à micro-ondes, au restaurant scolaire.

Rentrée scolaire 2018/2019

La date officielle de la rentrée scolaire est fixée au lundi 3 septembre 2018

Les horaires d'école sont les suivants :

Ecole maternelle :	9h00-12h00	13h25 -16h25
Ecole élémentaire :	9h05-12h05	13h25-16h25



Actualités

Bourses communales année scolaire 2017/2018

Une bourse communale peut être attribuée aux élèves des collèges et lycées du second degré et étudiants de l'enseignement supérieur, sachant que l'âge limite est fixé à 22 ans maximum (apprécié au 31 décembre de l'année scolaire au titre de laquelle la bourse est sollicitée), quel que soit le niveau d'études.

Les bourses d'études communales sont attribuées selon le barème suivant, sachant que le quotient familial individuel résulte de la formule suivante :

Quotient Familial Individuel Mensuel	Collège +2%	Lycée +2%	Enseignement supérieur +2%
Inférieur à 376 €	140.89 €	156.43 €	174.61 €
Compris entre 376 € et 516 €	94.39 €	121.33 €	140.90 €

Revenu imposable (après abattements) / 12 mois + allocations familiales mensuelles récentes

Nombre de personnes vivant au foyer (+ 1 part en cas de famille monoparentale)

Les dossiers sont à retirer en mairie et à retourner, dûment remplis,

AVANT LE 2 JUILLET 2018, avec les pièces justificatives suivantes :

- Avis d'imposition ou de non imposition **2017 (sur les revenus 2016)**
- Pièce attestant du versement d'une pension alimentaire, des indemnités de chômage, ou de prestations par la sécurité sociale (telles que les indemnités journalières ou temporaires invalidité).
- Livret de famille
- Notification de la CAF de **septembre 2017**.
- RIB ou RIP
- Certificat de scolarité (**pour l'année scolaire 2017/2018**)

Portes Ouvertes Espace-Jeunes



Portes Ouvertes à l'Espace Jeunes pour découvrir, en avant première, les sorties proposées cet été, et partager un moment convivial autour d'un pot avec les animateurs.

Vendredi 30 juin, à partir de 19h00

La Société agroalimentaire abliesienne DACO BELLO recrute ...

Daco Bello entreprise agroalimentaire abliesienne spécialisée dans l'importation et le conditionnement de fruits secs recherche des :

- Opérateurs de production
- Manutentionnaires
- Magasiniers/caristes/préparateurs de commande
- Conducteurs de ligne

Candidatures à adresser à : PARTNAIRE CHARTRES 8, allée Prométhée-ZI Propylées 28000 CHARTRES



Transports scolaires hameaux vers écoles : Inscription transport scolaire spécifique

Pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle Jean de la Fontaine ou à l'école élémentaire Léonard de Vinci et habitant les hameaux de la Commune d'Ablis., les modalités d'inscription pour le transport scolaire pour la rentrée 2018/2019 changent.

- Pour les enfants bénéficiant déjà de ce service : un dossier d'inscription papier sera remis aux enfants dans leur cahier de liaison.
- Pour les nouvelles inscriptions nous vous invitons à venir en Mairie en récupérer un, à partir du 15 juin.

Les dossiers seront à rendre avant le 31 juillet 2018.



Transports scolaires pour les élèves se rendant au collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Contrat d'abonnement annuel IMAGINE R scolaire

Année scolaire 2018/2019 :

1°) Les cadres 1, 2, 3 et 5 devront être remplis ; la famille de l'élève est chargée de faire viser le cadre 3 du contrat auprès de l'établissement scolaire, à savoir le C.E.S. Georges Brassens, à St-Arnoult-en-Yvelines.

2°) La famille doit, ensuite, amener le contrat à la Mairie d'Ablis afin de le faire viser (cadre 4), à partir du 15 juin.

3°) La famille remplit le cadre 6 et envoie le 1^{er} feuillet du contrat à Carte Imagine'R, avec un règlement de 120,50 €, soit par paiement comptant par chèque, soit par paiement par prélèvements automatiques.

Le montant de 120,50 €, à régler par les familles, correspond au montant de la carte Imagine'R, à savoir 350 €, déduction faite de la part du Conseil Départemental (150 €) et de la subvention de la Commune d'Ablis (79,50 €).

*Pour les enfants entrant au collège le dossier sera distribué dans le cahier de liaison (semaine 24).

Transports scolaires pour les élèves des hameaux se rendant au Lycée

La commune cherche à recenser tous les lycéens habitant les hameaux susceptibles d'utiliser la navette « hameaux / centre-ville d'Ablis », pour emprunter un bus en centre ville vers les lycées.

Afin de prévoir au mieux les besoins pour la rentrée 2018, merci de vous faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.

Nous rappelons aux familles que, pour des raisons d'assurances et de sécurité, seuls les lycéens, inscrits à ce circuit auprès de la Mairie, sont autorisés à utiliser ce service.

Transports scolaires : Collèges et Lycées de Rambouillet, de Dourdan et au-delà. Année scolaire actuelle 2017/2018

La Commune participe au financement des frais de transport scolaire des jeunes de moins de 16 ans, se rendant aux collèges et lycées de Rambouillet, de Dourdan et au-delà. (Sauf collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines).

Pour l'année scolaire 2017-2018, les élèves nés après le 31/12/2001, sont concernés par cette subvention.

Afin de bénéficier du versement de la part communale, il vous appartient de déposer, à la Mairie, **avant le 18 Juin 2018, les documents ci-dessous :**

- . la copie de la carte de transport Navigo,
- . le livret de famille,
- . le courrier de l'Agence Carte Imagine R concernant le rechargement du passe Navigo, pour l'année scolaire 2017/2018,
- . un relevé d'identité bancaire ou postal.



Le concours photos de l'année prochaine aura pour thème

« ROUTE ET CHEMIN »

A vos appareils, si vous souhaitez d'ores et déjà préparer cet événement.

LE KABARET DES FRÈRES KAZAMAROFFS

CIRQUE ACTUEL – SPECTACLE TOUT PUBLIC

Dimanche 17 juin 2018, 16h

à l' Etincelle ABLIS



Billetterie : <http://vostickets.net/billet?ID=ABLIS&SPC=2011>

Tarif : 10€ / -12 ans 5€

Ou réservation par mail : etincelle@ablis.fr